

Actualisation du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027

Compte rendu du groupe de contribution du 27/09/2019

Gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique

Présents : cf. liste en annexe

1- Une dynamique de mobilisation engagée et à consolider.

Éléments de constat proposés en amorce : Le SDAGE 2010-2015 puis le SDAGE 2016-2021 ont posé les principes stratégiques pour l'enjeu de gestion équilibrée de la ressource en eau avec une approche construite sur une succession de séquences : le zonage des secteurs en déséquilibre ou équilibre précaire où il faut agir en priorité (cartes 7A-1, 7A-2 et 7B), le diagnostic sur le déséquilibre quantitatif (études EVPG), la concertation autour du plan d'actions en vue de résorber durablement le déséquilibre quantitatif appelé PGRE, son élaboration et l'engagement de sa mise en œuvre. Cet enchaînement, mis en œuvre massivement sur environ 70 territoires du SDAGE et sur un pas de temps relativement court, a permis un bon niveau d'appropriation locale de la nécessité d'agir.

Actuellement plus de 90% des PGRE visés sont adoptés ou en cours d'élaboration.

Les leviers d'actions sont également bien mobilisés. Pour l'essentiel, il s'agit des actions d'économies d'eau et si celles-ci ne sont pas suffisantes pour résorber le déséquilibre, des projets d'équipement mobilisant des ressources dites de substitution sont proposés. Les économies d'eau (plus de 300 Mm³ économisés depuis 2009) et les équipements de substitution agricole ont fortement progressé au cours des dernières années (7 retenues et 16 transferts soit 15,5 Mm³ substitués). Les économies d'eau ont été réalisées en particulier via des travaux de lutte contre les fuites (progression du rendement moyen des réseaux d'alimentation en eau potable à 80% en 2016, alors qu'il était établi à 75,6% en 2013). L'agriculture est toutefois le secteur d'activité qui contribue le plus à ces économies d'eau, en particulier par des actions de lutte contre les fuites sur les canaux d'irrigation.

Dans leur témoignage sur le PGRE de la nappe astienne, les services de la DDTM de l'Hérault ont évoqué l'importance du cadre de concertation que constitue le PGRE pour aborder de manière sereine et partagée les efforts à envisager sur les volumes prélevés. Elle a insisté sur l'enjeu de réviser les autorisations de prélèvement ou de limiter l'extension de l'urbanisation lorsque la ressource fait défaut. La DDTM pose la question de la portée réglementaire du PGRE, qui fait défaut en l'absence de SAGE alors qu'elle lui paraît cruciale pour mobiliser ces leviers réglementaires au service des objectifs du PGRE.

La mise en mouvement sur ce sujet de la gestion équilibrée de la ressource est indéniable. Mais il reste essentiel de garantir le retour à un équilibre quantitatif durable et d'entretenir la dynamique de mobilisation.

Synthèse des débats :

- Sur la portée réglementaire et juridique du PGRE, il a été rappelé que son intégration dans un SAGE permet d'asseoir une portée réglementaire aux objectifs de volumes prélevables notamment. Il serait souhaitable d'identifier les territoires en déséquilibre sur lesquels le SDAGE pourrait demander la mise en place de SAGE nécessaires (dispo 4-04, carte 4A).
- Le groupe insiste sur l'importance de limiter l'extension urbaine lorsque la ressource fait défaut et renvoie à l'enjeu d'articulation avec les documents d'urbanisme en associant les acteurs de l'eau et les syndicats qui portent les SCOT.

- Le groupe exprime un consensus sur l'intérêt de la démarche PGRE en particulier en raison du cadre de concertation qu'il offre. La nécessité de mobiliser prioritairement les actions d'économies d'eau est également largement exprimée. La profession agricole rappelle qu'il existe un panel de solutions (variétés, précocité,...) et qu'il est nécessaire de continuer les efforts dans ce domaine. Les services des DDT précisent que la discussion sur la substitution est à mener en inter-SAGE pour des projets d'une certaine ampleur. Ils demandent que soit rappelé que le processus de réaffectation des marges doit servir au pot commun des multiples usagers de l'eau du territoire.
- Le besoin de mener une réflexion sur l'optimisation des ouvrages existants est rappelé.
- Les représentants des usagers économiques ont fortement exprimé leur préoccupation sur la manière de considérer les besoins de développement des usages dans le cadre des PGRE, lesquels visent des diminutions des prélèvements. A ce titre, la DRAAF a exprimé sa réserve sur le fait qu'un PGRE puisse être considéré comme un PTGE dans la mesure où il n'intègre pas dans ses objectifs l'augmentation des besoins de prélèvements (liés au changement climatique ou non). Il a été rappelé que l'instruction affiche comme premier objectif aux PTGE de garantir l'équilibre quantitatif, ce qui dans le cas des territoires en déséquilibre rejoint la finalité des PGRE. Il est rappelé également que le dispositif actuel des PGRE a permis dans certains cas que des opérations de substitution soient assorties de volumes de développement sans remettre en cause les objectifs de volumes prélevables à l'étiage.
- Il a été évoqué le regret que les études des volumes prélevables globaux (EVPG) restent une photographie instantanée. Il apparaît souhaitable que le processus puisse entamer une dynamique d'ajustement des prélèvements escomptés intégrant l'évolution probable à la fois de la ressource disponible et des pressions des usages du territoire tout en poursuivant les efforts à consentir vers l'atteinte des objectifs de bon état des eaux.

2- Anticiper le changement climatique dans la gestion équilibrée de la ressource en eau

Éléments de constat proposés en amorce : Florence Habets, hydrogéologue à l'ENS Paris, a introduit cette séance en rappelant les effets attendus du changement climatique pour la ressource en eau, illustrés par des extraits de travaux scientifiques.

La nécessité de s'adapter au changement climatique pour la gestion équilibrée de la ressource en eau est indéniable et mobilise d'ores et déjà les gestionnaires et les décideurs. Le plan de bassin d'adaptation au changement climatique, adopté en 2014, fournit un cadre et des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu climatique.

S'agissant plus spécifiquement de l'enjeu de gestion équilibrée de la ressource en eau, l'instruction du Gouvernement du 7 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) apporte également des éléments de cadrage pour atteindre dans la durée un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. Elle préconise de privilégier les solutions qui seront bénéfiques, quelle que soit l'ampleur du changement climatique, en particulier les économies d'eau et la sobriété des usages. C'est la première réponse face au changement climatique. Elle peut s'avérer suffisante pour certains secteurs. Sans le considérer comme systématique, cette instruction évoque également le recours à l'offre d'eau, notamment aux ouvrages de stockage, et évoque à ce titre l'importance du dialogue entre acteurs, la nécessaire prise en compte des incertitudes sur l'ampleur du signal climatique et la priorité donnée aux dispositifs multi-usages.

Synthèse des débats :

- Le recours aux solutions d'offre d'eau (stockage, transferts) dans un contexte de raréfaction de la ressource a principalement alimenté les échanges : souhait des usagers économiques que ces actions soient présentées comme des solutions face à la raréfaction de l'eau, les usagers soulignant que la part d'eau stockée sur le bassin est actuellement faible ; rappel de l'enjeu de bien traiter la question de l'impact environnemental de

ces ouvrages lors de leur instruction ; alerte sur le fait que la capacité à garantir l'offre n'est pas assurée lors des années les plus sèches, en particulier avec le changement climatique (évolution du Rhône ? remplissage des retenues ?).

- Le renforcement des démarches prospectives a été recommandé pour intégrer les enjeux de changement climatique dans le choix et le dimensionnement des actions envisagées pour rétablir ou préserver l'équilibre quantitatif. A ce titre, le PGRE apparaît comme un cadre favorable pour traiter ce sujet de façon concertée et sereine. Ceci rejoint la préoccupation que la démarche PGRE puisse être dynamique (cf. supra) et évolue vers une gestion adaptative. Il a été exprimé un besoin de cadrer l'approche méthodologique pour ces exercices de prospective en gestion quantitative.

Principales pistes d'évolution :

- s'agissant de la portée juridique et réglementaire du PGRE, insister sur l'enjeu d'adossement aux SAGE des PGRE à l'occasion de la prochaine révision du SAGE ; exploiter la disposition « SAGE nécessaires » (OF4) ;
- renforcer la disposition sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs des PGRE ;
- préciser l'articulation PTGE/PGRE et notamment la manière dont un PGRE traite les besoins de développements (industriels, agricoles, urbains) sans remettre en cause la finalité d'équilibre quantitatif sur le territoire ;
- préciser la manière dont les PGRE évoluent pour intégrer davantage l'enjeu du changement climatique : préciser les notions de révision des PGRE et de gestion adaptative ;
- dans la disposition sur les économies d'eau, citer de manière plus explicite les leviers d'action dans le domaine agricole (notamment les changements de pratiques) ;
- renforcer la notion de prospective, dans l'OF0 et dans l'OF7, avec une mention plus explicite sur les attendus de l'exercice en particulier dans le cadre des PGRE.

Annexe : liste des présents

Elus collectivités : Christian Alibert (Maire de Châteauneuf-de-Vernoux)

Usagers économiques : Alain Boisselon (UNICEM) – Jean de Balathier (Coop de France AuRA) – Benoît Boucher (Gambro Industries) – Hervé Guillot (EDF) – Eric Divet (CNR) – Christophe Lafon (CRCA Occitanie) – Noël Piton (CRCA PACA) – Philippe Cavalier (CA 30)

Usagers non économiques : Jacques Pulou (FNE ARA) – Bernard Patin (FNE PACA) – Jean Raymond (FNE – BFC) – Yves Gros (Bio de Provence)

Services de l'Etat : Michel Sinoir (DRAAF ARA) – Alain Aguilera (DRAAF ARA) – Guillaume Rousset (DRAAF ARA) – Marion Langon (AFB) – Xavier Eudes (DDTM34) – Julien Renzoni (DDTM34) – Muriel Chabert (DDT21) - Hélène Michaux (DREAL-DB) – Caroline Henry de Villeneuve (DREAL-DB) - Laurent Roy (agence de l'eau RMC) – Yves Picoche (agence de l'eau RMC) – Kristel Astier-Cohu (agence de l'eau RMC) – Thomas Pelte (agence de l'eau RMC)

Intervenant invité : Florence Habets (ENS Paris)